



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Vendredi 2 décembre 2022

SANTÉ

La Communauté urbaine et l'ARS Normandie s'engagent pour une politique de santé territorialisée

La signature du contrat local de santé 2022-2024 permet d'amplifier la mise en œuvre d'une politique de santé au plus près des besoins du territoire, en réduisant les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour Edouard PHILIPPE, président de la Communauté urbaine, « *le Contrat Local de Santé est un élément essentiel dans l'orientation de nos politiques publiques en matière de santé. En partageant le diagnostic et en agissant conjointement, nous portons ensemble des projets plus ambitieux et mieux adaptés aux besoins spécifiques des habitants de la Communauté urbaine.* »

Pour Thomas DEROCHE Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Normandie, « *le Contrat Local de Santé vient consacrer le travail partenarial mené avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Cet outil permet de définir et mettre en œuvre des actions concrètes pour la prévention, l'accès aux soins, mais aussi l'environnement et le cadre de vie, au plus près des besoins des habitants.* »

PORTER UNE POLITIQUE CONJOINTE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Fruit d'un travail de concertation avec les acteurs territoriaux de la santé, le Contrat Local de Santé (CLS) s'appuie sur un diagnostic partagé pour proposer des réponses adaptées aux réalités et aux besoins des territoires. Il permet de développer des actions spécifiques sur le territoire : promotion de la santé, prévention, offre de soins et amélioration du cadre de vie, le tout dans une dynamique partenariale.

STRUCTURER L'ACTION TERRITORIALE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les signataires s'engagent dans la réalisation d'une politique publique de santé coordonnée sur le territoire au service de la population. Le contrat permet de structurer une action territoriale en matière de santé autour de 3 axes principaux et déclinés en actions concrètes :

- **l'accès aux soins** (renforcer la politique de dépistage et de prise en charge des cancers, renforcer l'activité du territoire, améliorer les parcours de santé) ;
- **les comportements favorables à la santé** (promouvoir une alimentation saine et de qualité, encourager et faciliter une activité physique régulière, améliorer la santé des étudiants, accompagner les parents dès la période prénatale) ;
- **l'environnement et le cadre de vie** (promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé (dont les lieux de vie, les activités culturelles pour rompre l'isolement et renforcer la place de l'usager), promouvoir une bonne utilisation des logements) ;

La santé mentale est inscrite en fil conducteur des différentes actions.

Une attention particulière dans les actions menées est portée à la population des + 65 ans).

Pour déployer et coordonner ce programme, un poste de coordination CLS a été créé depuis 2021, que l'ARS co-finance à hauteur de 25 000 euros par an pour la durée du CLS.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

S'ADAPTER AUX ENJEUX SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Ce contrat s'appuie sur plusieurs diagnostics réalisés avec les partenaires, pour proposer une politique publique de santé adaptée aux problématiques locales (profil socio-économique de la population, baisse du nombre d'actes médicaux, effets du Covid 19 sur la santé mentale des habitants) et qui anticipe les défis à venir (adaptation du territoire au vieillissement de la population, anticipation de la tension en matière de démographie médicale).

CONTACTS PRESSE

Sébastien VAU-RIHAL - Le Havre Seine Métropole

sebastien.vau-rihal@Lehavremetro.fr – 06 79 03 65 05

Yohan LETERTRE – ARS Normandie

ars-normandie-presse@ars.sante.fr